

10.1 Quelle nouvelle vision du secteur des services marchands...

En 2017, 116 300 **unités légales** (UL) des **services marchands** appartiennent à un **groupe** (figure 1). Parmi elles, 84 100 sont filiales d'une **entreprise** des services marchands et 32 200 appartiennent à des entreprises rattachées à d'autres secteurs. Parmi ces dernières, 29 % (9 400) sont des filiales d'entreprises commerciales, 26 % (8 500) d'entreprises industrielles et 24 % (7 700) de la construction. L'activité principale de ces unités légales se situe principalement dans l'immobilier et les sièges sociaux, souvent filiales d'entreprises de la construction ou du commerce de gros ou de détail.

En 2017, 114 900 unités légales organisées en groupe appartiennent à une entreprise des services marchands. Parmi elles, 30 800 ne sont pas des unités légales des services marchands. Elles relèvent très majoritairement des activités financières (20 800), plus particulièrement des *holdings* et des activités auxiliaires de services financiers et d'assurance. Les autres exercent dans la construction (4 300), le commerce (3 100) et, dans une moindre part, l'industrie (2 200) et les transports et l'entreposage (400). Pour former l'ensemble des entreprises des services marchands, à ces 114 900 unités légales organisées en groupe s'ajoutent 1 593 400 sociétés ou entreprises individuelles indépendantes.

Ainsi, la mise en œuvre de la définition économique des entreprises conduit à rattacher des unités légales des services marchands à des entreprises d'autres secteurs et à intégrer des unités légales ne relevant pas des services marchands à des **entreprises** des services marchands. Ce nouveau contour a pour conséquence une diminution des effectifs de 230 000 salariés en ETP et de la valeur ajoutée de 27 milliards d'euros (figure 2).

À cet effet de **réallocation sectorielle** s'ajoute un effet de **consolidation** des flux intra-groupe pour les **variables** dites « **non additives** ». Les deux effets combinés réduisent le chiffre d'affaires des services marchands de 90 milliards d'euros (- 11 %) : - 57 milliards d'euros dus la réallocation sectorielle et - 33 milliards provenant de la consolidation. Ils conduisent, de même, à une nette baisse des fonds propres (- 352 milliards d'euros) et des immobilisations financières (- 355 milliards d'euros).

Au sein des entreprises des services marchands, indépendantes ou organisées en groupe, 98 % des unités légales sont des unités légales des services marchands (figure 3). Elles emploient la quasi-totalité des effectifs (97 %) et génèrent l'essentiel de l'activité du secteur des services marchands : 96 % de la **valeur ajoutée** (VA), 97 % de l'**excédent brut d'exploitation** (EBE) et 96 % des investissements. Bien que peu nombreuses (1 % du total), les unités légales financières rattachées à une entreprise des services marchands portent 25 % des fonds propres et 34 % des dettes financières.

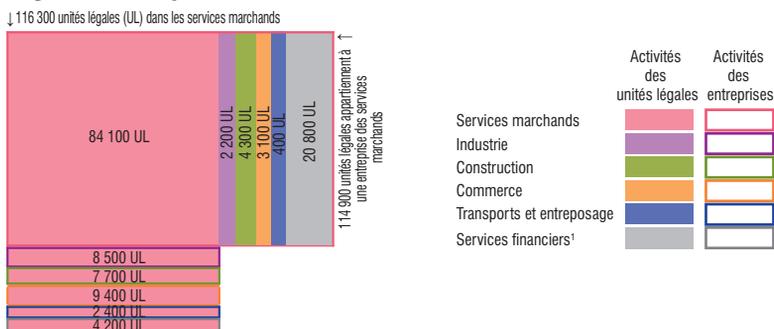
La très grande majorité des unités légales des services marchands, indépendantes ou organisées en groupe, appartiennent à une entreprise de ce secteur (98 %) (figure 4). Elles concentrent 91 % de la valeur ajoutée de l'ensemble des unités légales des services marchands. Les 2 % rattachées à des entreprises d'autres secteurs totalisent 8 % des effectifs, 7 % de l'EBE et 13 % des investissements, mais 33 % des fonds propres et 32 % des dettes financières de l'ensemble des unités légales des services marchands, qui sont portés majoritairement par des groupes industriels. ■

Définitions

Unité légale, services marchands, groupe, filiale, entreprise, consolidation, variable non additive (resp. **additive**), **valeur ajoutée** (VA), **excédent brute d'exploitation** (EBE) : voir *annexe Glossaire*.

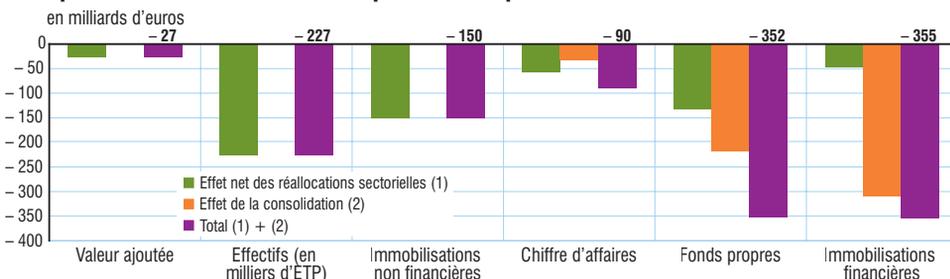
... avec la définition économique des entreprises ? 10.1

1. Unités légales et entreprises dans les services marchands en 2017



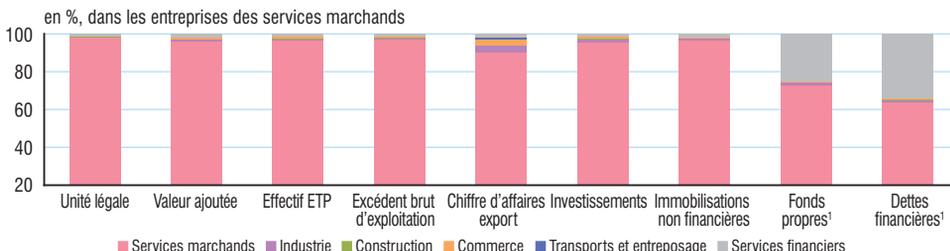
Champ : unités légales des services marchands appartenant à un groupe et unités légales appartenant à un groupe des services marchands. Les 1 593 400 unités légales des services marchands n'appartenant pas à un groupe sont hors champ. Source : Insee, É sane (données individuelles).

2. Impact de la définition économique des entreprises des services marchands en 2017



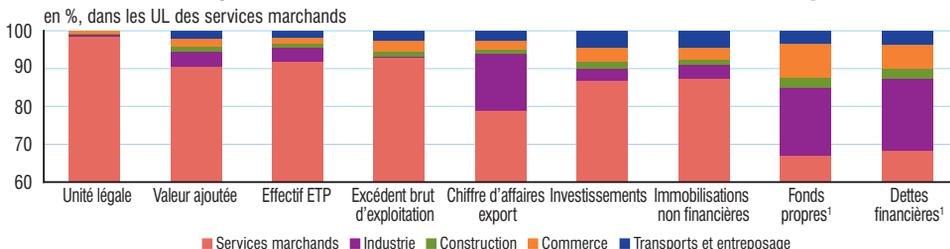
Champ : entreprises et unités légales des services marchands (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

3. Poids des unités légales des différents secteurs dans les entreprises des services marchands en 2017



1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Champ : France, entreprises des services marchands (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).

4. Poids des unités légales des services marchands selon le secteur de leur entreprises en 2017



1. Ici, les agrégats économiques ne sont pas consolidés. Seules les réallocations sectorielles sont prises en compte. Champ : France, unités légales des services marchands appartenant à une entreprise des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers (y compris entreprises « mono-unité légale »). Source : Insee, É sane (données individuelles).